



Conduite du chantier :

« Bilan et stratégie de développement des filières sur les zones des SAGI »

Dans le cadre de l'Action Structurante du COSTEA au bénéfice du Réseau Ouest-Africain des Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (ROA-SAGI)



Livrable 3 : notes de synthèse
AMVS - Filière oignon au Burkina Faso

05/2021

Présenté par



Rédaction	<i>Jacques Léandre Paré</i>
Assurance qualité	<i>Mathieu Faujas, Gabriel Morin-Kasprzyk, Florence Deram Malerbe</i>
Version provisoire	<i>15/05/2021</i>
Version finale	<i>30/07/2021</i>

Table des matières

1	Présentation générale de la filière Oignon au Burkina Faso.....	1
1.1	Production	1
1.1.1	Production de l'oignon bulbe	1
1.1.2	Les superficies.....	1
1.1.3	Ressources en eau, modes d'exhaure et types d'irrigation.....	2
1.1.4	Calendrier agricole	2
1.1.5	Rendements et volumes de production :	3
1.2	Conservation / stockage	5
1.3	Transformation.....	5
1.4	Commercialisation	5
1.4.1	Le marché intérieur	5
1.4.2	Import / export.....	6
2	Chaîne de valeur de l'oignon.....	7
2.1	Description	7
2.2	Principales contraintes et atouts de la filière de l'oignon au Burkina Faso	10
3	Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière	12
3.1	Présentation de l'AMVS	12
3.1.1	Les périmètres irrigués du Sourou	12
3.1.2	Les producteurs et leurs OUEA	13
3.1.3	Structuration de la SAGI.....	14
3.1.4	Statut et missions de la SAGI.....	15
3.1.5	Structuration de la SAGI.....	17
3.2	L'AMVS dans la filière oignon.....	18
3.2.1	Production d'oignon.....	18
3.2.2	Organisations et principales contraintes.....	18

Table des illustrations

Figure 1 : Principales zones de production par provinces (source : DGPER (Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale)	1
Figure 2 : Evolution des superficies en Oignon au Burkina Faso de 2008 à 2018 (enquête maraîchère 2018 / RGA 2006-2010)	2
Figure 3 : calendrier cultural de l'oignon.....	2
Figure 4 : chaîne de commercialisation de l'oignon du Burkina Faso.....	9
Figure 5 : schéma d'acteurs de la filière oignon au Burkina Faso	10
Figure 6 : localisation de l'AMVS (source : diagnostic institutionnel de l'AMVS, Costea, BRL 2017)	12
Figure 7 : station de pompage à Hydrovis	13
Figure 8 : Organigramme de l'AMVS	17
Tableau 1 : évolution de la production d'oignon en une décennie.....	4
Tableau 2: Les importations d'oignon du Burkina.....	6
Tableau 3: Les exportations d'oignon du Burkina.....	7
Tableau 4 : situation de l'évolution de la production de l'oignon de 2015 à 2019.....	18

Abréviations, sigles et acronymes

AFD :	Agence Française de Développement
AFEID :	Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (Tchad)
AUE :	Association d'Usagers de l'Eau
AI :	Associations d'Irrigants
AS :	Action Structurante
BAGREPOLE :	Société de Développement Intégré du Pole de Bagré (Burkina Faso)
AMVS :	Autorité de Mise en Valeur du Sourou (Burkina Faso)
CILSS :	Comité Inter-états pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CNRADA :	Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (Mauritanie)
COFIL :	Comité de Pilotage
COSTEA :	Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole
EAF :	Exploitation Agricole Familiale
EC :	Expert-Contributeur
IER :	Institut d'Economie Rurale (Mali)
INERA :	Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles (Burkina Faso)
INRAN :	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement (France)

IRSTEA :	Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (France)
ISRA :	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ODRS :	Office de Développement Rural de Sélingué (Mali)
ON :	Office du Niger (Mali)
ONAHA :	Office national des Aménagements Hydro-Agricoles (Niger)
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPA :	Organisation de Producteurs Agricoles
OPIB :	Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (Mali)
ORS :	Office Riz Ségou (Mali)
OUEA :	Organisation d'Usagers de l'Eau Agricole
PARIIS :	Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PM :	Point Moral
ROA :	Réseau Ouest-Africain (des SAGI)
SAED :	Société nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SAGI :	Société d'Aménagement et de Gestion de l'irrigation (Afrique de l'ouest)
SAR :	Société d'Aménagement Régional (France)
SODAGRI :	Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (Sénégal)
SONADER :	Société Nationale de Développement Rural (Mauritanie)
TDR :	Termes De Référence
UGB :	Université Gaston Berger (Sénégal)

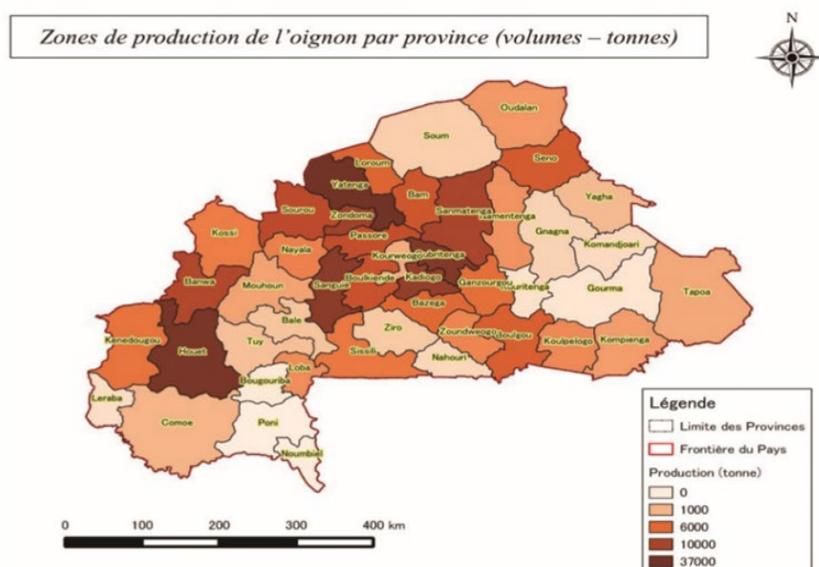
1 Présentation générale de la filière Oignon au Burkina Faso

1.1 Production

1.1.1 Production de l'oignon bulbe

L'oignon bulbe est cultivé dans toutes les régions du Burkina (RGA 2006/2010)¹. Il occupe près de 20 000 ha soit le tiers des superficies des cultures maraîchères au niveau national et est pratiqué par plus de la moitié (54%) des producteurs maraîchers (estimés à 700 000) selon le rapport de l'enquête maraîchère 2018.

Figure 1 : Principales zones de production par provinces (source : DGPER (Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale)



Les principales variétés offertes sur les marchés de consommation sont la « violet de Galmi » et la « Rouge de Galmi ». Les principaux bassins de production de l'oignon bulbe en 2018 sont : la Boucle du Mouhoun (6254 ha soit 31,66%), le Centre-Nord (2830 ha soit 14,32%), le Nord (2355 ha soit 11,92%) et les Hauts Bassins (2097 ha soit 10,61%). Les plus faibles superficies sont celles des régions du Sud-Ouest (56), des Cascades (125) et du Sahel (148).

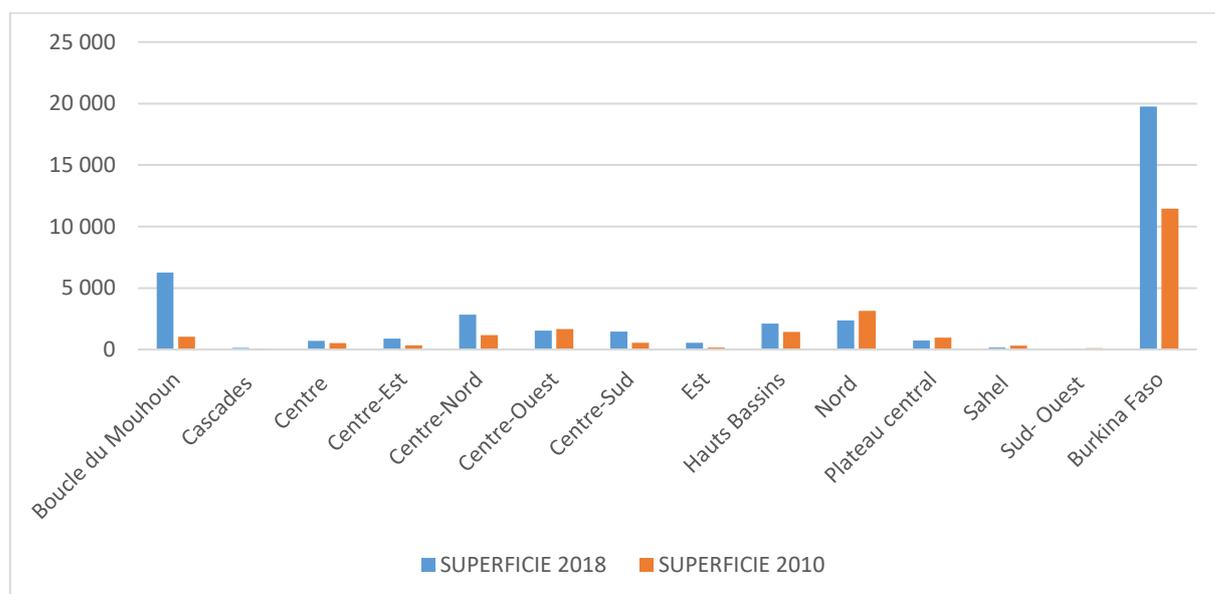
1.1.2 Les superficies

Les superficies de l'oignon bulbe ont augmenté dans huit des treize régions ces dix dernières années. Cette situation peut s'expliquer par l'intérêt que les producteurs portent à la culture de l'oignon bulbe à travers les revenus substantiels qu'elle leur apporte. Les augmentations de superficies vont de 35% dans le Centre à 501% dans la Boucle du Mouhoun. Au cours de la même période, les superficies emblavées ont connu une forte diminution dans les régions du Sahel (51%) et du Sud-Ouest (43%). De façon générale, les superficies emblavées se sont accrues sur l'ensemble du pays de 73% entre 2008 et 2018.

On manque de données sur la répartition des superficies irriguées en périmètre et en bas-fond.

¹ Recensement général agricole

Figure 2 : Evolution des superficies en Oignon au Burkina Faso de 2008 à 2018 (enquête maraîchère 2018 / RGA 2006-2010)



1.1.3 Ressources en eau, modes d'exhaure et types d'irrigation

Il n'y a pas de données spécifiques à la culture de l'oignon. Cependant les données de l'enquête maraîchère 2018 (Min. agriculture, 2019)² montrent que les principales sources d'eau utilisées par les producteurs sont les barrages (30% des maraîchers) et les puits traditionnels (26% des maraîchers) suivis des puits maraîchers (18%) et les rivières/fleuves/marre (17%). Les forages et les boullis sont les moins utilisés par les exploitants avec respectivement 5% et 1% des maraîchers.

L'enquête maraîchère a également révélé que l'arrosage est le type d'irrigation le plus pratiqué par les maraîchers (52%). Le type gravitaire est pratiqué par 45% des exploitants dont 24% pour le type gravitaire traditionnel et 21% pour le gravitaire moderne. L'aspersion ne concerne que 2% des maraîchers. L'irrigation par aspersion est plus fréquente au Centre-Sud (6% des exploitants). Le type d'irrigation gravitaire moderne est plus rencontré dans les Cascades (46%).

Enfin, les principaux modes d'exhaure de l'eau répertoriés sont le pompage avec motopompe avec 46% des maraîchers, le puisage manuel avec 44%, la prise avale avec 7% des exploitants. Le pompage avec pompe à pédale et le pompage solaire sont les moins rencontrés chez les maraîchers (Environ 1%). Les stations de pompage à hydrovis n'existent que sur les périmètres de l'AMVS dans le Sourou.

La part de la superficie en oignon dans les périmètres irrigués (Sourou - AMVS, Bagrépôle, plaine de Bama) est estimée à 12% de la superficie cultivée nationale. Ces chiffres sont à prendre avec précaution.

1.1.4 Calendrier agricole

Le calendrier suivi pour l'oignon irrigué de contre saison au Burkina Faso en général et au Sourou en particulier est décrit comme suit :

Figure 3 : calendrier cultural de l'oignon

PRINCIPALES ACTIVITEES	MOIS DE L'ANNEE											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Préparation de la pépinière									■	■	■	
Semis									■	■	■	■
Repiquage	■									■	■	■
Récolte	■	■	■	■								■

² Ministère de l'agriculture et des aménagements hydroagricoles, 2019. Rapport de l'Enquête maraîchère 2018. SG/DGESS/DSS.

1.1.5 Rendements et volumes de production :

Le volume de la production de l'oignon bulbe a augmenté dans neuf régions par rapport à 2008. La production nationale a augmenté de 56% passant de 233 000 tonnes à 360 000 tonnes. L'évolution des superficies au cours de cette période 2018 explique en grande partie cette augmentation, le rendement moyen ayant stagné. Il ressort également que la région du Sahel est celle où la production a le plus baissé (76%).

Le rendement moyen national de l'oignon bulbe en 2018 est de 19 tonnes à l'hectare. Les régions des Cascades et du sud-Ouest sont celles ayant les rendements les plus élevés (26t/ha) tandis que le centre-est et le Centre-Sud présentent les plus faibles rendements (14t/ha).

L'évolution des rendements est très variable selon les régions, et les écarts sont tels qu'ils questionnent la fiabilité des statistiques. 4 régions connaissent une augmentation significative, 7 régions une baisse.

Tableau 1 : évolution de la production d'oignon en une décennie

Région	Superficie (ha) emblavée				Production (tonne)				Rendement tonne/hectare (calculé)			
	2018	2008	Différence	Variation	2018	2008	Différence	Variation	2018	2008	Différence	Variation
Boucle du Mouhoun	6 254	1 040	5 214	501%	119 284	27 049	92 235	341%	19	26	-7	-27%
Cascades	125	86	39	45%	2 790	1 290	1 500	116%	26	15	11	73%
Centre	710	526	184	35%	13 434	11 159	2 275	20%	18	21	-3	-14%
Centre Est	882	334	548	164%	14 127	10 153	3 974	39%	14	30	-16	-53%
Centre Nord	2 830	1 165	1 665	143%	52 030	21 696	30 334	140%	20	19	1	5%
Centre Ouest	1 543	1 662	-119	-7%	30 074	26 727	3 347	13%	20	16	4	25%
Centre-Sud	1 470	541	929	172%	14 607	8 717	5 890	68%	14	16	-2	-13%
Est	555	166	389	234%	8 177	3 684	4 493	122%	15	22	-7	-32%
Hauts Bassins	2 097	1 423	674	47%	44 925	20 968	23 957	114%	24	15	9	60%
Nord	2 355	3 134	-779	-25%	45 398	65 384	-19 986	-31%	21	21	0	0%
Plateau central	730	969	-239	-25%	13 441	22 538	-9 097	-40%	22	23	-1	-4%
Sahel	148	303	-155	-51%	2 795	11 438	-8 643	-76%	19	38	-19	-50%
Sud-Ouest	56	99	-43	-43%	1 397	2 017	-620	-31%	26	20	6	30%
Burkina Faso	19 755	11 448	8 307	73%	362 479	232 820	129 659	56%	19	20	-1	-5%

Source : enquête maraîchère 2018 / RGA 2006-2010.

La progression entre 2008 et 2018 est très importante au niveau national (+73% de superficie, +56% de production) ; elle s'explique essentiellement par une très forte augmentation des surfaces dans la Boucle du Mouhoun, le Centre Est, le Centre Nord, Centre-Sud, l'Est, et dans une moindre mesure les Hauts Bassins et les Cascades ainsi que le Centre. En revanche, les zones du Plateau Central et du Nord, et dans une moindre mesure le Centre Est, voient leurs superficies et production stagner ou diminuer. Les augmentations des superficies sont liées pour la plupart aux superficies des plaines irriguées et de nouveaux bas-fonds aménagés.

1.2 Conservation / stockage

La chute des prix en période de récolte et la pénurie de produits en fin d'année (cf. plus bas, calendrier export) traduisent les difficultés que rencontrent les producteurs pour stocker leur production.

Des modèles d'abris de conservation et stockage ont été expérimentés mais les résultats ont souvent été en deçà des attentes des producteurs (moins de cinq mois de durée de conservation avec des pertes pouvant atteindre parfois les 80%). Certains essais se sont révélés plus prometteurs, tout en restant à une échelle limitée et artisanale : silos de conservation dans le Sourou (paillote en tôle valorisée, paillote en maison yalgo, paillote en bâche valorisée), voûtes nubiennes avec les producteurs d'Ouonon, conserveries d'oignon avec l'appui du PAFASP (prototype traditionnel importé du Niger), Union des Groupements des Producteurs d'Oignon du Sanmatenga (UGPOS) dans la région du centre-nord (conserverie type UGPOS), etc. Ces initiatives ont donné des résultats prometteurs (durée de conservation 4 à 6 mois, pertes ramenées à moins de 10% contre plus de 30-40% auparavant) ; mais leur diffusion et utilisation à grande échelle demeure limitée, en raison de contraintes technico économiques, financières et organisationnelles des producteurs (Ouedraogo, 2017)³.

1.3 Transformation

La transformation de l'oignon reste embryonnaire au Burkina Faso compte tenu de l'étroitesse de la demande et de l'absence de technologie appropriée pour la transformation à grande échelle pour répondre au marché solvable existant.

Les bulbes d'oignon en mauvais état sont triés, pilés et transformés en boulettes et séchés pour les besoins familiaux. Les estimations sont de l'ordre de 2,4% et sont constituées par de l'oignon qui est récupéré par les femmes. Les moyens utilisés pour la transformation sont artisanaux et sont composés essentiellement de petits matériels : mortiers, tôles (pour les aires de séchage). Il n'existe pas d'unités particulières.

La transformation commercialisable consiste au séchage d'oignons coupés en tranches et destinés au marché européen surtout Suisse, mais les quantités sont infimes. La société AGRIFA est la seule unité industrielle qui utilise l'oignon comme matière première dans la fabrication de condiments alimentaires (Jumbo).

1.4 Commercialisation

Le marché se caractérise par l'existence d'un marché de consommation et d'un marché de collecte orienté vers l'exportation en direction des autres pays de la sous-région, notamment en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Bénin et au Togo.

1.4.1 Le marché intérieur

La demande intérieure a été évaluée à travers la consommation d'oignon qui est d'environ 4.3 kg par personne et par an. Avec une population de près de 20 millions d'habitants aujourd'hui le tonnage consommé au plan national serait d'environ 80 000 tonnes. De 2016 à 2018, le Burkina a importé près de 24 000 tonnes d'oignon pour une valeur de 1,105 Milliard de francs CFA. Les périodes de grande importation sont comprises entre juin et décembre (la production est fortement saisonnée, avec un pic entre janvier et mars, un stockage limité à la saison sèche qui prend fin en mai / juin).

Le marché intérieur reste dominé par la loi de l'offre et de la demande ce qui explique une fluctuation du prix de l'oignon en fonction des périodes et des zones. Aussi, il est important de constater que la production nationale, du fait de l'absence de mécanisme adéquat de conservation et de la courte durée de production (janvier, février, mars), ne couvre pas la demande intérieure qui va de plus en plus croissant toute l'année. Les producteurs pour des raisons pécuniaires et en raison d'un taux de pertes encore important lors de la conservation non maîtrisée, préfèrent vendre leur oignon tout juste après la

³ Ouedraogo Dombo Jules, 2017. Technique de conservation d'oignon et facteurs d'adoption : cas de la technique type UGPOS dans le Sanmatenga. Mémoire de master II, Université Ouaga I, Agrinovia. https://www.agrinovia.net/wp-content/uploads/2019/06/MEMOIRE_-MASTER_-AGRINOVIA_PDF_OUEDRAOGO_N_JULES.pdf

récolte aux collecteurs. A cela s'ajoute la non-disponibilité des semences d'hivernage (variétés non photosensibles adaptées aux conditions pluvieuses) qui devraient permettre l'amélioration de la production nationale de l'oignon (production en toute saison) afin de minimiser les importations.

1.4.2 Import / export

La situation des importations consignée dans le tableau ci-dessous nous permet de constater qu'au cours de l'année 2018, le Burkina a importé plus d'oignon que les années précédentes (2016 et 2017) malgré une amélioration de la production. Cela pourrait s'expliquer d'une part par la baisse des rendements constatés au cours de 2018 et d'autre part par l'accroissement de la population et le changement des habitudes alimentaires.

Tableau 2: Les importations d'oignon du Burkina

Pays d'origine		2016		2017		2018		Total par pays	
		Quantité (T)	Valeur	Quantité (T)	Valeur	Quantité (T)	Valeur	Quantité (T)	Valeur
Afrique côtier	Côte d'Ivoire	11,275	149 000	310,021	6 850 050	85,386	1 745 750	406,682	8 744 800
	Ghana	0,19	41 000	29	1 450 500	252,865	4 125 000	282,055	5 616 500
	Nigéria	4	53 000	0,04	70 000	0	-	4,04	123 000
Afrique sub saharienne	Mali	10	326 200	7	32 100	256,5	6 950 004	273,5	7 308 304
	Niger	3973,901	92 099 875	4549,365	256 458 570	3132,81	61 368 775	11656,076	409 927 220
Afrique du Sud	Afrique du Sud	84	4 195 000	3,42	220 000	56,5	5 500 000	143,92	9 915 000
MENA	Mauritanie	0	-	0	-	60	1 440 000	60	1 440 000
	Tunisie	0	-	75	2 752 000	0	-	75	2 752 000
	Maroc	954	21 000 000	245	5 300 000	1239,22	67 102 375	2438,22	93 402 375
Europe	Belgique	117	3 086 470	28,875	862 500	40	525 000	185,875	4 473 970
	France	6,484	3 750 942	4,633	1 666 967	6,991	1 780 000	18,108	7 197 909
	Espagne	0,005	12 472	0	-	0	-	0,005	12 472
	Pays-Bas	1340,05	49 269 038	1114,07	45 909 967	1182,05	47 514 557	3636,17	142 693 562
Asie	Chine	1103,129	60 994 943	1040,42	99 364 631	2520,683	250 914 834	4664,232	411 274 408
Total		7604,034	234 977 940	7406,844	420 937 285	8833,005	448 966 295	23843,883	1 104 881 520

Source : Direction Générale des Douanes du Burkina, 2019

Ces importations sont effectuées généralement sur la période juin-décembre : en provenance du Niger essentiellement, mais aussi d'Europe et spécialement de la Hollande dont la part est en augmentation continue selon Eurostat, enfin de la zone MENA avec un transit par la Côte d'Ivoire entre septembre et décembre. Une partie importée du Niger est réexportée vers la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Une grande partie de la production nationale d'oignon est exportée vers les pays de la sous-région, principalement vers la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo. En effet nous pouvons considérer les principaux points de jonction de la commercialisation de l'oignon :

- Le marché de REO est relié à celui de Koudougou, ensuite relié à celui de Ouagadougou et de la Côte d'Ivoire,
- Le marché de Ouahigouya, de Yako et de la vallée du Sourou sont reliés directement à ceux de Ouagadougou, de Bobo et/ou directement à ceux du Ghana, Togo et de la Côte d'Ivoire,
- Le marché de Kongoussi est relié à Ouagadougou et à ceux du Ghana, Togo et de la Côte d'Ivoire.

Le principal concurrent du Burkina Faso au niveau sous régional est le Niger dont l'organisation puissante des commerçants monopolise un certain nombre de destinations, aussi du fait que l'oignon y est produit presque toute l'année. Le Burkina Faso possède un avantage comparatif par rapport au Niger compte tenu de sa proximité avec les différents pays importateurs d'oignon que sont le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Togo.

Les exportations de l'oignon du Burkina de 2017 à 2018 ont connu une baisse de leur volume par rapport aux années antérieures. Mais nous constatons que les demandes des pays importateurs ont augmenté de volume excepté la Côte d'Ivoire qui est le plus gros importateur dont la demande a fortement baissé au cours de ces périodes en lien avec une augmentation de ses propres capacités de production notamment sur des périmètres irrigués au nord.

Tableau 3: Les exportations d'oignon du Burkina

Destination	2013		2016		2017		2018	
	Qté (T)	Valeur						
Côte d'Ivoire	7956	204 884 000	7700	319 100 000	3800	95 700 000	4055	140 300 000
Mali	66	5 200 000	80	1 070 000	420	29 000 000	145	8 500 000
Maroc	0	-	57	5 657 630	0	-	0	-
France	-	-	0,02	42 195	0,1	200 000	-	-
Togo	750	90 000 000	375	45 000 000	1125	135 000 000	1500	180 000 000
Total	8772	300 084 000	8212	370 869 825	5345	259 900 000	5700	328 800 000

Source : Direction Générale des Douanes du Burkina, 2019

Il est important de signaler que l'ensemble de ces chiffres sont à prendre avec précaution. Plusieurs transactions sont d'ordre informel et ne sont intégrés ni par la direction générale des douanes ni le RGA dans statistiques nationales.

2 Chaîne de valeur de l'oignon

2.1 Description

Les oignons sont collectés et regroupés dans les zones urbaines proches de lieux de production. Les villes de Koudougou, Bobo-Dioulasso, Ouahigouya, Sourou, Yako et Ouagadougou sont des relais importants. Des organisations de commerçants d'oignons sont formées dans ces zones.

Les acteurs de la filière oignon sont regroupés au sein du Comité Interprofessionnel de la Filière Oignon du Burkina (CIFOB). Créé en septembre 2011 avec l'appui du PAFASP, le CIFOB est composé de deux organisations à savoir l'Union Nationale des Producteurs d'Oignons du Burkina (UNAPOB) et l'Association Professionnelle des Commerçants d'Oignons du Burkina (APCOB). De par ses membres, le CIFOB couvre neuf (9) des treize (13) régions du Burkina Faso.

C'est une organisation à but non lucratif, non confessionnelle et apolitique, qui a pour objectif d'améliorer la compétitivité de la filière oignon au Burkina par une concertation verticale des différentes faitières nationales de la production et de la commercialisation. Le CIFOB dispose d'un Secrétariat permanent et est basée à Ouagadougou. Cependant le CIFOB rencontre quelques difficultés dans sa gestion :

- la confusion des missions et rôles avec les familles professionnelles ;
- la faible visibilité du CIFOB par les acteurs directs de la filière ;
- la faible capitalisation des acquis ;
- l'engouement des acteurs autour de leur interprofession.

La chaîne de valeur des oignons burkinabés et les tâches de chaque intervenant peuvent être résumés comme suit :

- Les petits producteurs exploitent des superficies généralement inférieures à un hectare. Dans cette catégorie, les femmes et les jeunes sont les plus nombreux. Les producteurs ont la possibilité de vendre au bord du champ ou sur les marchés locaux réguliers. Mais la plupart des producteurs vendent leurs oignons au bord du champ aux collecteurs qui sont pour la plupart du temps des producteurs ou associés à un ou plusieurs producteurs. Les producteurs et les

collecteurs effectuent les travaux de récolte et de conditionnement (mise en sac de 120 kg). Une partie des oignons de la saison sèche est conservée (données non disponibles) par les producteurs pour être vendue pendant la période où l'oignon est rare sur le marché avec des prix élevés (destinés aux marchés de Reo, Kongoussi). Le stockage d'oignon reste une pratique non maîtrisée par l'ensemble des producteurs. La durée de stockage varie entre 2-3 mois à 5-6 mois et les pertes engendrées varient de 10 à 50% selon plusieurs facteurs. Par exemple de mars à avril, le prix du sac de 100 kg coûte environ 12 000 FCFA contre 30 000 FCFA d'aout à octobre⁴.

- Les groupements, coopératives et associations ; les membres ont une superficie de 1 à 5 hectares d'un ou de plusieurs tenants qu'ils exploitent individuellement. Le regroupement se fait autour du point d'eau, des moyens d'exhaure et de distribution de l'eau. Ils ont, dans leur ensemble, une faible maîtrise des fonctions économiques (approvisionnement, commercialisation...) et institutionnelles. Leurs ressources financières demeurent faibles et ils ont des difficultés d'accès aux crédits et aux financements. Leurs moyens de productions sont dans l'ensemble traditionnels. Au niveau national, l'Union Nationale des Producteurs d'Oignons du Burkina (UNAPOB) a été mise en place avec le soutien du PAFASP en septembre 2011. Cette structure professionnelle membre du CIFOB défend les intérêts des producteurs et milite pour leur professionnalisation. Elle compte treize (13) unions provinciales regroupant plus de 32000 producteurs. L'UNAPOB est basée à Ouagadougou.
- Les entreprises privées (société à responsabilité limitée (SARL). Ces opérateurs ont acquis (attribution de l'Etat, achat, don, legs, etc.) des superficies pouvant aller à plus de 10 ha avec des titres fonciers ou des baux emphytéotiques. Ils ont une relative maîtrise du marché à travers des initiatives personnelles de prospection et de recherche de marché. La gestion des exploitations est meilleure en termes de planification et d'investissement judicieux et productifs. Ce type de producteur, plus incisif sur le marché, rechigne à s'engager dans les organisations de producteurs.
- Il existe deux types de distributeurs qui sont les collecteurs basés dans les zones de production et les grossiste-exportateurs. Les collecteurs achètent les oignons auprès des producteurs et les transportent sur les lieux de relais pour vendre aux grossistes.
- Les grossiste-exportateurs procèdent au tri et au conditionnement (mise en sac) et transportent les oignons vers les marchés urbains ou vers les pays voisins.
- Les collecteurs des zones de production mènent leurs activités dans les mêmes zones et peuvent être également des producteurs. Les grossistes mènent leurs activités individuellement (ne s'associe pas à un autre grossiste) et n'ont pas de grand entrepôt ou de magasin pour la vente. Les oignons sont conservés sur de courtes durées (1 à 2 mois). Pour les grossistes (exportateurs), l'expédition des oignons vers les marchés urbains à l'intérieur du pays et celle vers les marchés des pays voisins (surtout vers la Côte d'Ivoire) se font selon les mêmes modalités.
- Il n'existe pas de marché de gros des produits agricoles frais (collecte et revente aux détaillants dans les zones urbaines) au Burkina Faso. Les acteurs en charge de la collecte/distribution (petits détaillants groupés) ainsi que de la vente au détail sont éparpillés sur l'ensemble du pays. Les détaillants sont presque tous des vendeuses et les grands distributeurs n'existent pas. Les oignons sont souvent vendus au détail en sac de 30kg. Le système de distribution dans les zones urbaines des pays voisins est similaire à celui du Burkina.
- Au niveau national, l'Association Professionnelle des Commerçants d'Oignons du Burkina (APCOB) a été créée en 2011 toujours avec l'appui du PAFASP dans un souci de faire la promotion de la commercialisation de l'oignon du Burkina et d'informer les acteurs de ce maillon sur l'évolution des prix sur les marchés de la sous-région. L'APCOB est une organisation d'envergure nationale. Elle est constituée de huit (08) associations comportant 716 commerçants.

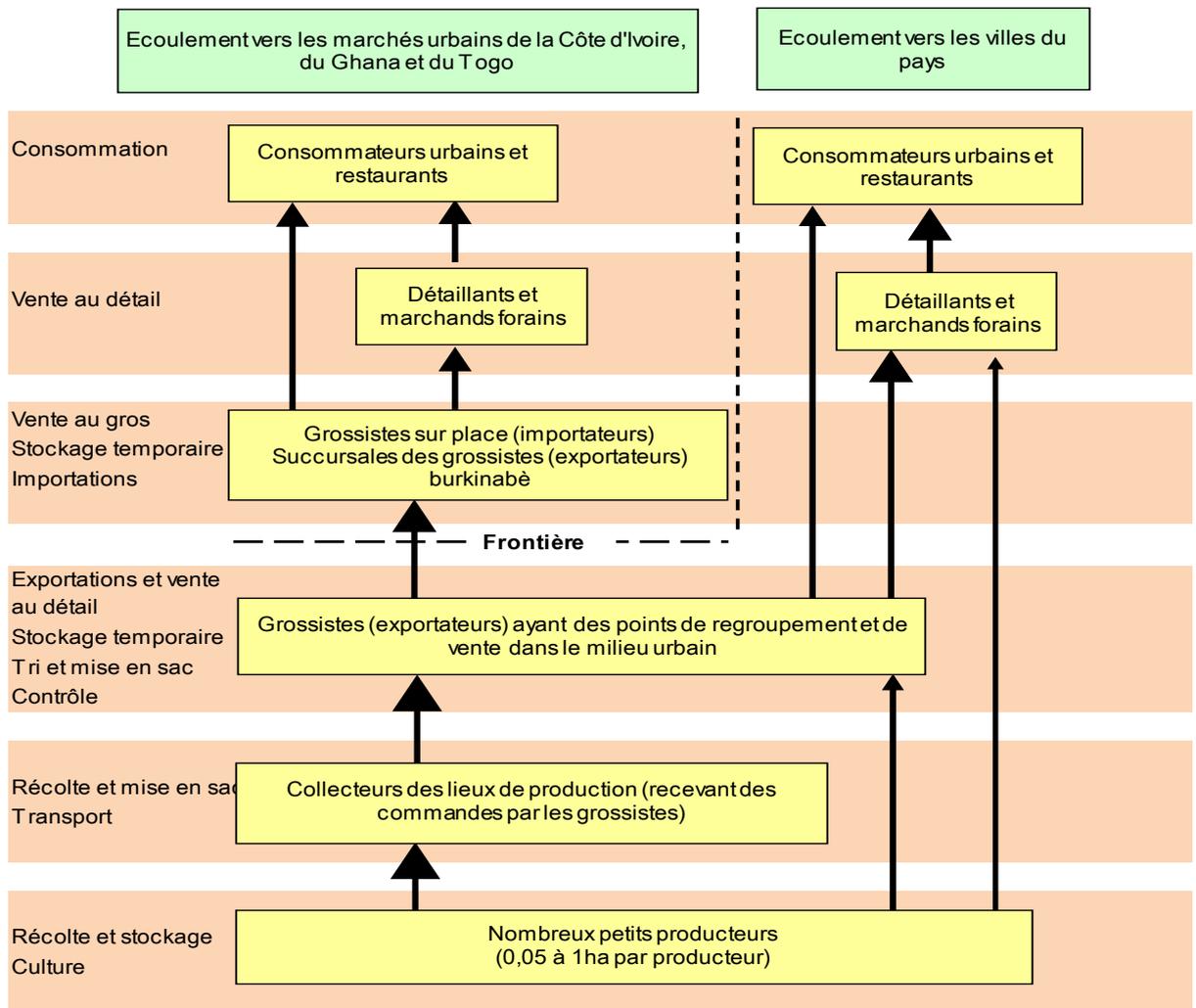
De façon générale, les acteurs des maillons sont très peu intégrés malgré leur appartenance à des organisations.

⁴ source : mémoire master II technique de conservation d'oignon et facteurs d'adoption : cas de la technique type UGPOS dans le Sanmatenga

En effet, sur les sites maraîchers (4 844 sites, Phase 2 RGA 2006-2010) malgré la multiplicité des organisations paysannes, l'enquête maraîchère 2018-2019 révèle qu'au niveau national en moyenne, seulement 26% des producteurs maraîchers sont membres d'une organisation paysanne alors que l'exploitation sur les sites se fait à titre individuel (87,5%).

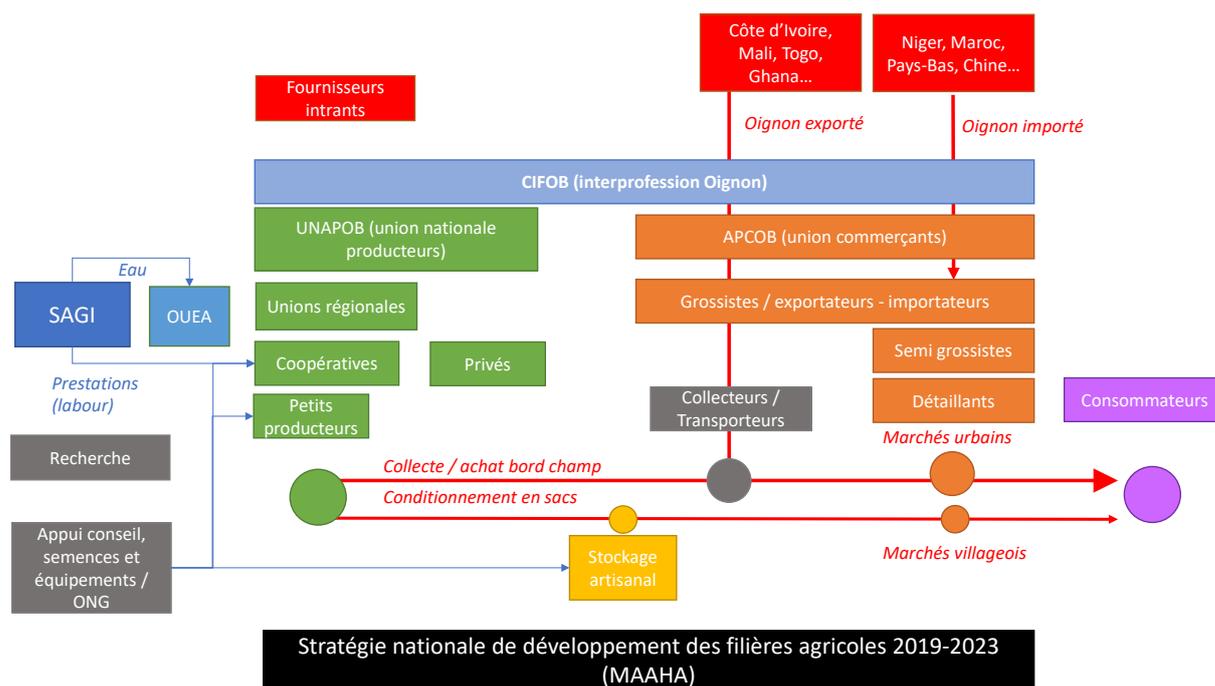
Ce niveau d'organisation ne permet pas des économies d'échelle au niveau des approvisionnements, de la gestion des ressources naturelles ou de la commercialisation.

Figure 4 : chaîne de commercialisation de l'oignon du Burkina Faso



Source : DGPER (Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale)

Figure 5 : schéma d'acteurs de la filière oignon au Burkina Faso



2.2 Principales contraintes et atouts de la filière de l'oignon au Burkina Faso

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • une position géographique au cœur des marchés de l'oignon en Afrique de l'ouest ; • l'amorce de l'organisation des acteurs ; • l'existence d'un marché domestique avec réel potentiel de croissance du fait de l'urbanisation offrant de bonnes perspectives de croissance de la demande ; • l'existence d'une expertise locale et nationale mobilisable ; • Une qualité de l'oignon reconnue et appréciée dans la sous-région. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des terres aménagées et de retenue d'eau • L'accès aux intrants et spécialement des semences de qualité • La complexité de développer plusieurs cycles de production sur l'année • La faible capacité financière des acteurs en particulier des producteurs • La faible disponibilité des intrants de qualité ; • Le coût élevé des intrants pour la production ; • La faible maîtrise des techniques de conservation ; • Le faible niveau de développement des infrastructures de conservation ; • Le faible niveau de transformation pour diversifier les produits offerts ; • Les relations entre commerçants et producteurs sont marquées par une forte emprise des premiers sur les seconds. • La précarité des voies conduisant aux sites de production dans les bas fonds et certains périmètres aménagés, • Le faible niveau de connaissance des exigences (normes) du marché ; • L'insuffisance de la professionnalisation des acteurs.

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • les ressources en eau renouvelables estimées à 12,5 milliards de m³ dont 8 milliards de m³ pour les eaux de surface (MAHRH, 2011); • 233 500 hectares de terres irrigables (MAHRH, 2011); • une population jeune et rurale (32% de jeunes dont 77% vit en milieu rural) ; • un cadre législatif et réglementaire favorable au niveau national avec un renforcement du rôle du secteur privé et des communautés paysannes (organisations coopératives, communautés de base et villageoise, associations) ; • des possibilités d'amélioration et d'étalement de la production dans le temps ; • l'existence d'une demande sous régionale non couverte (les périodes de production de l'oignon sont très différentes et complémentaires selon les pays de la sous-région, il y a de la production d'oignon toute l'année en Afrique de l'Ouest, ce qui explique l'importance des flux d'oignon à travers la sous-région; 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique, aléas impactant la production • Concurrence sous régionale et internationale (pas de protection du marché)

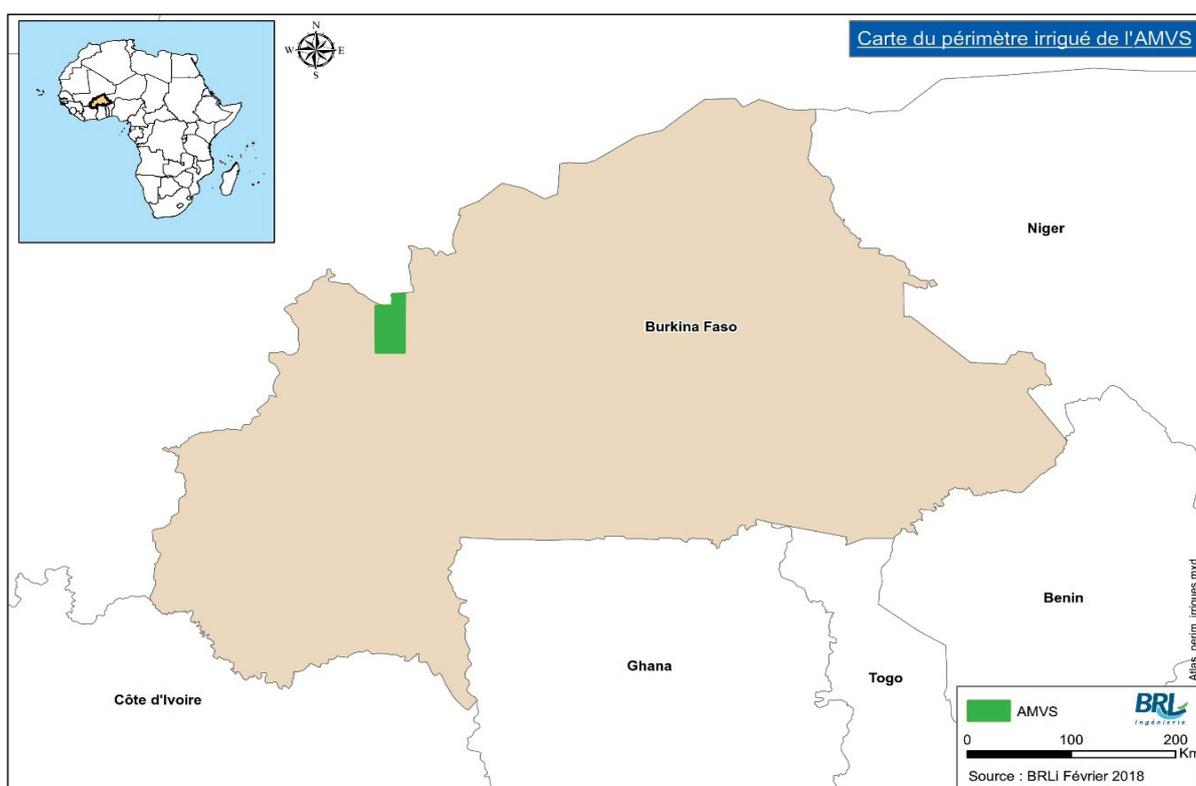
3 Présentation de la SAGI et de son positionnement dans la filière

3.1 Présentation de l'AMVS

3.1.1 Les périmètres irrigués du Sourou

La mise en valeur de la vallée du Sourou est un projet remontant à la période coloniale mais qui a connu un essor accéléré sous l'impulsion politique au début des années 1980. De nouveaux aménagements ont été initiés afin de mobiliser davantage d'eau pour l'irrigation et ciblent 30 000 ha de terres arables. Le régime socialiste confie alors l'administration exclusive de la vallée à la Maîtrise d'ouvrage du Sourou, créée en 1985. Cette structure est remplacée un an plus tard par l'Autorité de Mise en valeur de la Vallée du Sourou (AMVS) qui encadre les coopératives auxquelles incombe alors la gestion des périmètres. Stations de pompage et rampes hippodromes irriguent alors des périmètres rizicoles destinés à nourrir le pays dans une perspective d'autosuffisance alimentaire (Bin, 2009).

Figure 6 : localisation de l'AMVS (source : diagnostic institutionnel de l'AMVS, Costea, BRL 2017)



Les périmètres gérés par l'AMVS se situent dans la province du Sourou à 260 km de la capitale Ouagadougou. Le climat de la vallée du Sourou se situe à cheval entre le secteur subsahélien et le secteur nord soudanien. Le potentiel aménageable en irrigation est de 30 000 ha. Seuls 6558 ha sont à ce jour aménagés, soit 22% du potentiel.

D'après le rapport d'activités de l'AMVS pour l'année 2016, les principales cultures produites dans ses périmètres, en termes de surfaces, sont :

En campagne sèche :

- l'oignon (3177 ha, soit 84,9%) ;
- le riz (715 ha, soit 16%) ;
- la tomate (308 ha, soit 6,9%) ;
- le Maïs (196 ha, soit 4,4%) ;
- le haricot vert (48 ha, soit 1,08%).

En campagne humide :

- le maïs (4162 ha, soit 85%) ;
- le riz (738 ha, soit 15%).

La production agricole dans la vallée du Sourou est marquée par deux campagnes de production (campagne humide et campagne sèche) et cela, grâce à l'irrigation qui se pratique durant toute l'année. La culture de l'oignon est pratiquée en saison sèche au moyen de stations de pompage qui envoient l'eau de façon gravitaire à travers les canaux d'irrigation au niveau des parcelles de production.

Il existe deux types de parcelles de production à savoir :

- les parcelles rizicoles dont les sols sont lourds et plus apte à la production du riz. Sur ces parcelles, la rotation de riz avec d'autres cultures est très difficile (inondation fréquente en saison humide, humidité prolongée du sol, travail du sol difficile) ;
- les parcelles de polyculture dont les sols sont plus légers et sur lesquelles on peut pratiquer la riziculture mais aussi les autres cultures telles que les oignons, etc.

Les superficies équipées sous l'autorité de l'AMVS bénéficient à plus de 12.000 ménages agricoles, et 20 entrepreneurs agricoles.

Sur les périmètres aménagés de la vallée du Sourou, évoluent deux catégories d'exploitants, à savoir : les exploitants familiaux et les exploitants privés.

L'AMVS ne dispose pas de barrage mais d'un cours d'eau permanent (le Sourou) qui est un affluent et défluent du fleuve Mouhoun. Il a une longueur de 60 km en territoire burkinabé et 90 km au Mali. Grâce à la volonté du gouvernement de faire de la vallée du Sourou une zone de développement agricole prioritaire, des efforts de mobilisation de l'eau ont été réalisés de 1976 à nos jours (barrage-vannes de Lerry en 1976, barrage du Mouhoun et canal de déviation du fleuve Mouhoun dans le Sourou en 1984), ce qui a permis de transformer le fleuve Sourou en une retenue d'eau transfrontalière d'une capacité d'environ 600 millions de m³.

Figure 7 : station de pompage à Hydrovis



3.1.2 Les producteurs et leurs OUEA

Les exploitants familiaux sont de petits exploitants organisés au sein des coopératives. Ils exploitent de petites superficies comprises entre 0.5ha et 1ha étant entendu qu'une famille comporte en moyenne cinq actifs (personne en âge de travailler). Les exploitants privés sont ceux-là qui sont engagés dans l'entreprenariat agricole. Ils représentent 13% des exploitants et pratiquent l'agrobusiness et dans ce cadre, ils réalisent de gros investissements et exploitent des superficies plus importantes soit, en moyenne 10 à 50 ha par exploitant. Leur nombre en 2009 était de l'ordre de 115 (AMVS rapport 2009). De nos jours, le type entrepreneurial est très peu pratiqué et le nombre d'entrepreneurs est d'environ 17. Ils produisent de l'oignon.

Les agriculteurs des périmètres irrigués du Sourou sont des cultivateurs (riz, maïs), des maraîchers (oignon, haricot vert, pomme de terre), des éleveurs et des pêcheurs. Ils sont regroupés au sein de 15 coopératives agricoles dotées de comités de gestion, 17 Organisations d'Usagers de l'eau agricole

(OUEA) créées plus récemment et dédiées à la gestion technique des périmètres irrigués, et 8 Unions de producteurs.

Cette réorganisation des irrigants s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour l’AMVS à l’horizon 2025 qui prévoit également l’installation dans les périmètres de l’AMVS de petits entrepreneurs agricoles et d’agro investisseurs.

3.1.3 Structuration de la SAGI

L’AMVS est constituée d’une direction générale et de quatre directions :

- Direction de l’administration et des finances (DAF) ;
- Direction des Aménagements, des Infrastructures et des Equipements (DAIE) ;
- Direction d’Appui à la Production et à la Valorisation Agricole (DAPVA) ;
- Direction des Affaires Foncières, de la Formation et de la Professionnalisation Agricole (DAFFPA).

Le conseil d’administration oriente les activités menées par l’AMVS. Il est composé de neuf représentants de l’Etat (ministère chargé de l’Eau, ministère chargé des Finances, ministère chargé des Ressources Animales, ministère chargé de l’Agriculture, ministère chargé de la Recherche Scientifique, ministère chargé du Commerce), d’un membre du personnel de l’AMVS et d’un représentant des organisations des exploitants agricoles.

Les membres du conseil d’administration représentant l’Etat sont nommés par décret pris en conseil des ministres pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois sur proposition conjointe des ministères de tutelle.

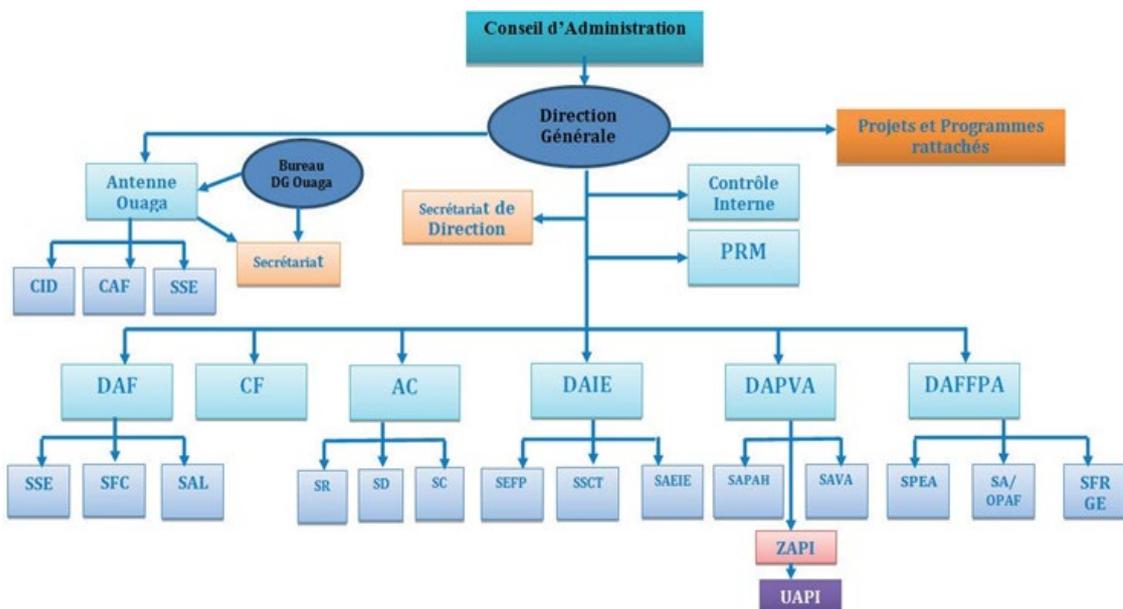


Figure : Organigramme de l’AMVS

3.1.4 Statut et missions de la SAGI

L'AMVS est un établissement Public de l'Etat à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion. Elle a pour objet dans le cadre de la politique du gouvernement, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des périmètres hydro-agricoles de la vallée du Sourou. On dénombre huit (08) périmètres aménagés subdivisés en vingt (20) blocs dans la vallée du Sourou.

Conformément à son statut approuvé par le Décret n° 2001-001/PRES/PM/MEE du 16 janvier 2001, il lui a été assigné les missions suivantes :

- la recherche, la mobilisation, la mise en place et la gestion des financements ;
- l'étude et le contrôle de l'aménagement et de l'exploitation rationnelle des terres situées dans la vallée du Sourou et dans la haute vallée du Mouhoun ;
- la mise en place et le contrôle des infrastructures indispensables à l'exploitation des terres suscitées et des équipements annexes ;
- la participation en rapport avec les services intéressés, à toutes les actions de mise en valeur et les recherches liées à l'exécution des projets ;
- la promotion de toutes les actions de protection de l'environnement ;
- le recouvrement des redevances conformément aux textes en vigueur.

L'AMVS entreprend plusieurs activités afin d'appuyer le développement des filières, y compris la production de l'oignon sur son territoire. Le tableau suivant liste la diversité des rôles et les activités mises en place.

Rôles	Activités	Observations (éventuels décalages entre les missions et les activités réelles / identification des contraintes)
Aménagement et réhabilitation des Périmètres et ouvrages Hydro-Agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • la réhabilitation de l'ensemble des 3 818 ha de périmètres irrigués existants et l'aménagement de 4000 nouveaux hectares • Révision du schéma directeur d'aménagement de la vallée du Sourou ; • Suivi des études et travaux de réhabilitation du barrage-vanne de Léry et des ouvrages associés ; • Suivi des études d'aménagements et de réhabilitation des périmètres hydro-agricoles ; • Supervision des travaux de réhabilitation des périmètres irrigués; • Supervision des travaux d'aménagement de nouveaux périmètres irrigués; • Electrification des stations de pompage des anciens périmètres irrigués ; • Réhabilitation des pistes d'accès et de desserte des périmètres irrigués ; • Réhabilitation des chenaux adducteurs et le chenal principal du périmètre irrigué de 910 ha. 	<ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation a eu lieu (budget national) assez difficilement en raison de la mobilisation assez difficile des financements. • La révision du schéma est toujours d'actualité en raison de l'attente des résultats d'un SAGE du complexe Samendeni-Sourou à exécuter par l'AEM qui gère le bassin. • Exécuté avec l'accompagnement du MCA. Nous suivons l'exploitation actuellement en tant que gros usager • Pas de nouvelles études dans la période • Ok • En raison de la mobilisation tardive des financements cette activité est à ses débuts 2021 • Cette activité a permis l'intensification de l'exploitation des périmètres irrigués • Fait à 60%
Accès à l'eau agricole	<ul style="list-style-type: none"> • L'Accès à l'eau agricole sur les périmètres est assuré entre les 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours d'implémentation

	<p>organisations d’usagers de l’Eau Agricole (OUEA) et l’AMVS qui ont pour rôle d’assurer la gestion équitable de l’eau et le volet opération et maintenance des infrastructures et équipements d’irrigation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des efforts à faire pour un changement de mentalité des acteurs
Appui aux OPA et conseil agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner les interventions des institutions publiques concernées et mobilisées pour atteindre les objectifs nationaux d’intensification, de diversification et de commercialisation des productions agricoles et halieutiques. • Favoriser à travers cette action, l’installation de professionnels privés dans la vallée, capables de fournir les services et travaux dont auraient besoin les exploitants et les OUEA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Opération 1 million de tonne de riz • Pas fait
Gestion du foncier irrigué	<ul style="list-style-type: none"> • l’AMVS est appelé à jouer un rôle de médiateur afin de faire accepter les nouvelles règles de gestion des périmètres, plus difficilement applicables dans les anciens périmètres. • Soumettre les candidatures d’attribution des terres à la commission Ad hoc pour les exploitations de type familial 	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement a décidé de faire de la vallée du Sourou un Agropôle. L’AMVS est transformée en SEM dans sa ZUP et devrait maintenant pouvoir piloter cette activité
Accès à la mécanisation	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de prestations au profit des producteurs dans l’exécution de leurs activités sur le terrain (agents compétents et un parc bien fourni en machines et matériels agricoles) 	<ul style="list-style-type: none"> • En cours

3.1.5 Structuration de la SAGI

L'AMVS est constituée d'une direction générale et de quatre directions :

- Direction de l'administration et des finances (DAF) ;
- Direction des Aménagements, des Infrastructures et des Equipements (DAIE) ;
- Direction d'Appui à la Production et à la Valorisation Agricole (DAPVA) ;
- Direction des Affaires Foncières, de la Formation et de la Professionnalisation Agricole (DAFFPA).

Le conseil d'administration oriente les activités menées par l'AMVS. Il est composé de neuf représentants de l'Etat (ministère chargé de l'Eau, ministère chargé des Finances, ministère chargé des Ressources Animales, ministère chargé de l'Agriculture, ministère chargé de la Recherche Scientifique, ministère chargé du Commerce), d'un membre du personnel de l'AMVS et d'un représentant des organisations des exploitants agricoles.

Les membres du conseil d'administration représentant l'Etat sont nommés par décret pris en conseil des ministres pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois sur proposition conjointe des ministères de tutelle.

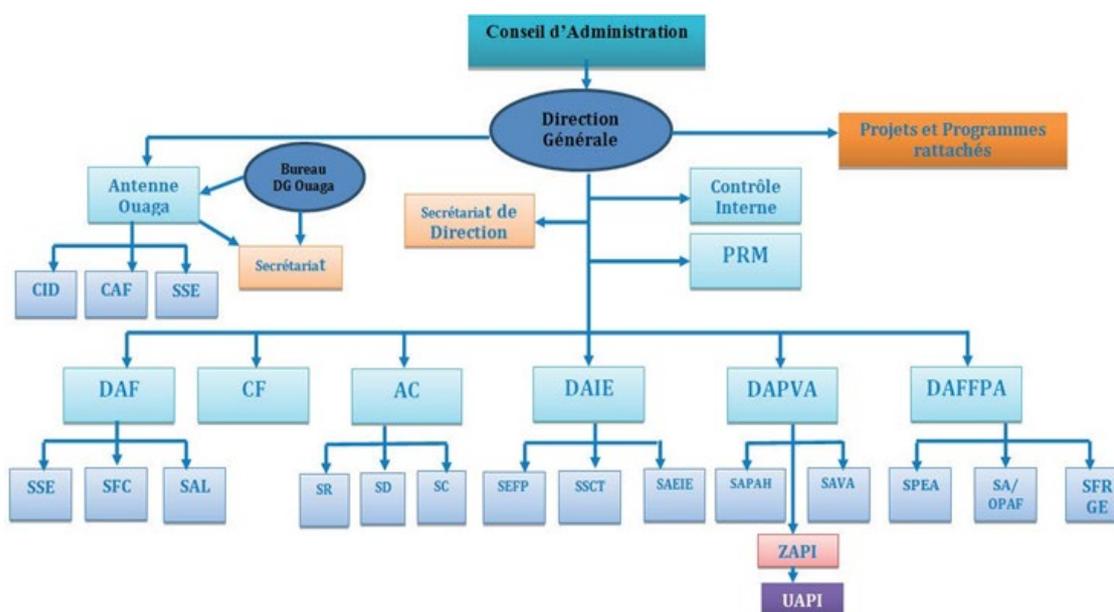


Figure 8 : Organigramme de l'AMVS

3.2 L'AMVS dans la filière oignon

La SAGI remplit plusieurs rôles qui concernent directement ou indirectement les acteurs de la filière de l'oignon ainsi que leur environnement. L'AMVS dispose d'une équipe d'encadrement qui veille à la bonne marche des activités de production et à l'organisation des coopératives. Ces activités portent sur :

- l'intensification de la production agricole dans la vallée du Sourou ;
- la valorisation des produits agricole dans la vallée du Sourou ;
- l'appui aux coopératives pour le développement de l'esprit d'entrepreneurial agricole ;
- l'accompagnement des coopératives dans la mise en œuvre de leur programme d'activités ;
- le contrôle et l'appui conseil aux OUEA (Organisation des Usagers de l'Eau Agricole) afin d'assurer la distribution équitable de l'eau aux exploitants et la gestion durable des infrastructures et équipements d'irrigation,

3.2.1 Production d'oignon

La production des cinq dernières années de l'oignon des périmètres sous la tutelle de l'AMVS est consignée dans le tableau ci-dessous. La production tout comme la superficie et le rendement ont évolué en dents de scie. Le plus grand volume de production a été enregistré au cours de la période 2017. Le rendement moyen des cinq ans est de 21,7 tonnes, ce qui est au-dessus de la moyenne nationale qui est de 19 tonnes en 2018. La production de 2018, représente 18% de la production nationale.

Tableau 4 : situation de l'évolution de la production de l'oignon de 2015 à 2019

Année	Production (t)	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	% de la production nationale
2015	65000	3200	20	-
2016	70000	3178	22	-
2017	80000	3475	23	-
2018	66700	2900	23	18%
2019	69600	3402	20	-
Moyenne	70000	3231	22	-

Pour la campagne agricole 2019/2020, l'oignon a occupé environ 89% des superficies. La rentabilité de la culture de l'oignon expliquerait l'engouement des producteurs pour cette culture.

3.2.2 Organisations et principales contraintes

L'Union Provinciale des producteurs d'Oignon du Sourou (UPROSO) est une organisation qui couvre toute la province du Sourou et les coopératives de producteurs d'oignon de la vallée sont membres. L'UPROSO s'occupe de la promotion de la production de l'oignon et de l'accompagnement des producteurs d'oignon de la province. Dans la vallée, il existe actuellement six (06) coopératives de producteurs d'oignon officiellement conforme à l'acte l'OHADA.

Les acheteurs de l'oignon au niveau local sont très peu organisés sur l'ensemble des deux communes rurales (Di et Lanfiéra) qui couvrent les périmètres de la vallée du Sourou. La seule organisation disposant d'un agrément est une association de commerçants d'oignon localisée dans le village de Guiédougou dans la commune rurale de Lanfiéra. La plupart des collecteurs d'oignon travaillent pour des grossiste-exportateurs d'oignon nationaux ou pour des commerçants d'oignon de la sous-région.

- La contrainte majeure est l'absence d'une faïtière des producteurs d'oignon au niveau local pour défendre les intérêts des producteurs. Le manque également de coordination entre les coopératives existantes pour organiser et fixer le prix de l'oignon ; le non-fonctionnement des comptoirs d'achat.
- Les contraintes liées au stockage et à la conservation sont principalement l'absence de formations techniques et de mesures d'accompagnement en matière de construction

d'infrastructures de stockage. Il y a également l'absence de stratégie locale d'organisation de la production destinée au stockage et à la conservation.

- Au niveau de la transformation, les principales contraintes sont l'absence d'implication des unités de séchages semi industrielles ou industrielles dans le système de transformations.